Démarche handi-accueillante

SOMMAIRE

1 - Pourquoi une « démarche handi-accueillante » ? p. 3

2 - Fiche informative de synthèse p. 3

3 - Prise en compte du handicap p. 4

4 - Modalités de mise en œuvre p. 4

4.1 Anticiper les besoins
4.2 Préparer l'entrée en formation
4.3 Sécuriser le parcours de formation

5 - Formation du personnel p. 5

6 - Réseau p. 5

6.1 MDPH p. 5
6.2 Cap Emploi p. 6
6.3 CRFH p. 6
6.4 Agefiph p. 6
6.5 Cap Métiers p. 6
6.6 Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS) p. 6

7 - Veille documentaire p. 8

8 - Pièces administratives p. 8

9 - Annexes p. 9

Annexe 1 : Fiche de mission du référent handicap p. 9
Annexe 2 : Organigramme fonctionnel p. 11
Annexe 3 : Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées p. 12
Annexe 4 : Fiche de recueil des besoins et d'accompagnement p. 16
Annexe 5 : Plan des locaux p. 18
Annexe 6 : Attestations de formation p. 19

1 - Pourquoi une « démarche handi-accueillante » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus[1] de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

Dans le cadre de la démarche Qualiopi d'un établissement de formation (indicateurs 1, 4, 6, 9, 17, 18, 21 et 26), la démarche handi-accueillante vise à décrire les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap conformément à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, en y intégrant les éléments du registre d'accessibilité.

2 - Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement :
Nom de l'établissement : Fc Santé
Type de l'établissement : organisme de formation professionnelle
Catégorie de l'établissement : 5ème catégorie
Adresse : 160 cours du Médoc - 33300 BORDEAUX
☎ : 05 56 51 80 88 @ : accueil@fcsante.org

Prestations proposées par l'établissement :
Formations à destination des professionnels de santé (kinésithérapeutes, médecins, infirmières…) : connaissances théoriques et travaux pratiques

Référent handicap et information :
Le référent handicap (fiche de mission, annexe 1) est Marik Fetouh, kinésithérapeute formateur et coordonnateur pédagogique de Fc Santé. Il est mentionné dans l'organigramme fonctionnel (annexe 2).
La prise en compte du handicap est spécifiée sur le site internet de Fc Santé, dans les programmes de formation, et dans le règlement intérieur. Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie Fc Santé pour faciliter l'accès ou réorienter les handicapés est spécifié dans la présente démarche handi-accueillante.

[1] Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

3 - Prise en compte du handicap

- Le centre de formation de Bordeaux est accessible aux personnes en fauteuil : place réservée aux PMR en cas de besoin, rampe d'accès, ascenseur… Le plan des locaux est en annexe 5. Le centre de formation situe à 4 minutes à pied de l'arrêt « Journu Aubert » du bus 4, et à 6 minutes de l'arrêt « Grand Parc » du Tram C. Une place de parking située à proximité de la rampe d'accès peut être réservée sur demande.

- Les hôtels dans lesquels les formations se déroulent à l'extérieur de Bordeaux sont également accessibles.

- L'ensemble des handicaps et les adaptions nécessaires sont présentés en annexe 3.

- Une fiche de recueil des besoins et d'accompagnement a été élaborée en annexe 4, dont la partie « 1-recueil des besoins » pourra être renseignée par téléphone si l'apprenant est déficient visuel.

4 - Modalités de mise en œuvre

4.1 Anticiper les besoins

Dans tous les formulaires d'inscription aux formations, est rajoutée une partie sur les besoins spécifiques et l'accessibilité.

Besoin spécifique et accessibilité : conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, Fc Santé soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.
« Vous avez un besoin spécifique ou un handicap et souhaitez une prise en compte dans l'organisation d'une formation ? Merci de nous contacter au plus tard 7 jours avant le début de la formation + coordonnées »

4.2 Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap

Cette étape doit permettre au référent handicap de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur :
• soit construite en interne (équipe du centre de formation, formateur et demandeur)
• soit construite avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail + cf. chapitre 6)
• soit, en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la Maison Départementale Des Personnes Handicapées pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et/ou vers Cap Emploi pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH.

4.3 Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

5 - Formation du personnel

- Formation du coordinateur pédagogique Marik Fetouh à la fonction de référent handicap (attestation en annexe 6)

- Sensibilisation des salariés par le référent handicap :

Dates	Nom de la formation / sensibilisation	Participants	Signature
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Pamela Paulin	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Justine Fréneau	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Franck Schultz	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Myriam Laffite	
Mardi 14 septembre 2021 à 10h	Formation de sensibilisation au handicap	Benoit Ribette	

6 - Réseau

6.1 MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
MDPH Gironde : 419 Avenue de Verdun, 33700 Mérignac - Tél : 05 56 99 66 99
Site internet : http://www.mdph33.fr

6.2 Cap Emploi : pour les demandeurs en recherche d'emploi
Cap emploi 33 : 3 Quai de Paludate, 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 31 38 27
Site internet : https://www.capemploi-33.com

6.3 CRFH (Centre de Ressources Formation handicap) :
Chargé de mettre en œuvre la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Site internet : https://crfh-handicap.fr/

6.4 Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires "référents handicap", appui aux entreprises... – Site internet : https://www.agefiph.fr/
Tél : 0.800.11.10.09.

6.5 Cap Métiers (Région Nouvelle Aquitaine) : site complet au service des opérateurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en Nouvelle Aquitaine – News letter par email (CA16 abonnée) –
Site internet : https://www.cap-metiers.pro/Dossier_Thematique/173/insertion_adaptation_des_travailleurs_handicapes.aspx

6.6 Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)
Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée (liste conventionnée avec l'Agefiph)

Site de formation	Handicap auditif	Handicap moteur	Handicap visuel	Troubles cognitifs
Bordeaux	Pôle Services IRSA 154 Président Wilson – 33000 BORDEAUX (+33)5 56 44 29 51 poleservices@irsa.fr http://www.irsa.fr	GIHP Aquitaine 436,avenue de Verdun – 33700 Mérignac (+33)5 56 12 39 89 pashm@gihp-aquitaine.org http://www.gihp-aquitaine.fr	GIHP Aquitaine 436,avenue de Verdun – 33700 Mérignac 05 56 12 17 97 pashmo@gihp-aquitaine.org http://www.gihp-aquitaine.fr	ADAPEI 33 Bureaux du Lac II — Bâtiment R 39, rue Robert Caumont 33049 Bordeaux Cedex (+33)6 17 90 05 20 rachid.elanizi@adapei33.com
Lyon	URAPEDA 2 place André Latarjet - 69008 LYON Tél. : 04 78 68 70 33 accueil@urapeda-rhonealpes.org	GIHP Rhône-Alpes 130, rue de la Poudrette - CS 90037 - 69623 VILLEURBANNE Tél : 04 78 24 27 32 info@gihp-rhonealpes.org	FIDEV 12 rue Saint Simon - 69009 LYON Tél. : 04 72 73 22 10 fidev@fidev.asso.fr	ADAPEI 69 75 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03 Tél. : 04 72 76 08 88 https://www.adapei69.fr/
Strasbourg	URAPEDA 102 Avenue de Strasbourg - 54000 NANCY M. Pascal Hecquet Tél. 03 83 37 31 75 E-mail phequet@urapeda-pca.fr http://urapeda-grandest.weebly.com/	ARAHM (Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs) 116 rue de la Ganzau, 67100 Strasbourg Tél.: 03 88 65 84 10 contact@arahm.fr http://www.arahm.fr	Institut pour Déficients Sensoriels Le Phare 16 rue de Kingersheim, 68110 ILLZACH CEDEX Mme Nora Hottinger Tél. 03 89 52 13 10 E-mail nhottinger@ids-lephare.com	ADAPEI Papillons blancs d'Alsace 24 rue du Château, 67380 LINGOLSHEIM Mme Audrey Fiel Tél. 03 88 77 54 57 E-mail afiel@adapeipapillonsblancs.alsace
Toulouse	MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne) Associations spécialisées dans les handicaps sensoriels dans le 31 10 place Alphonse Jourdain - 31000 Toulouse Tel : 0800 31 01 31 E-mail : mdph@cd31.fr https://www.mdph31.fr/les-associations/associations-specialisees-dans-les-handicaps-sensoriels-dans-le-31/	G.I.H.P.- MIDI-PYRENEES 10 rue Jean GILLES - local n°902 - 31100 TOULOUSE Tel. : 05 61 44 88 33 E-mail : gihp.mip@laposte.net http://www.gihpnational.org ANPIHM (Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs) 7 rue Antoine Vivaldi – 31 400 Toulouse Tél. 05.61.53.83.03 Fax. 05.61.32.82.82 E-Mail : contact@anpihm.org	MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne) Associations spécialisées dans les handicaps sensoriels dans le 31 10 place Alphonse Jourdain - 31000 Toulouse Tel : 0800 31 01 31 E-mail : mdph@cd31.fr https://www.mdph31.fr/les-associations/associations-specialisees-dans-les-handicaps-sensoriels-dans-le-31/	ADAPEI 31 6, rue Alaric II – 31000 TOULOUSE Tél. : 05 31 98 88 99 Email : siege-social@adapei31.com https://www.adapei31.com/information/liens-adapei-31

7 - Veille documentaire

Le référent handicap assure une veille documentaire à partir de plusieurs sites d'information dédiés au handicap :
https://www.handicap.fr
https://www.cnsa.fr/
https://solidaires-handicaps.fr/
https://informations.handicap.fr/
https://www.handipacte-mde.fr/fiche-apports-handicap-psy-mental-cognitif.php
https://www.comptoirdessolutions.org/innovations/
https://www.handirect.fr/tag/accessibilite/
https://www.defi-metiers.fr/pages/ressources-utiles-aux-referents-handicap
https://beta.gouv.fr/startups/andi.html

8- Pièces administratives

☐ Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux

☒ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité

☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement

☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

☐ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement

☐ Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité

☐ Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité

☐ Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

☐ ERP de 1ère à 4e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

9- Annexes

Annexe 1 Fiche de mission du référent handicap

Mission : Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par l'association. Le réfèrent handicap constitue une personne ressource sur le handicap l'équipe administrative et pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

1. Activités du réfèrent handicap

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées
- Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics et des partenaires
- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation)
- Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition pour l'améliorer, par l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques plus accessibles, ...
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de sa structure en assurant une veille active sur le handicap
- Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation
- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes (réfèrent de parcours, partenaires spécialises handicap, CRFH, etc.) pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Repérer les problématiques et proposer des axes de progrès

2.1 Compétences attendues

1. Savoir-Faire

- Mobiliser une équipe
- Impulser et conduire un projet
- Conduire un entretien
- Pratiquer l'écoute active

- Organiser et animer une réunion
- Créer, développer et animer un réseau de partenaires
- Assurer un rôle de médiation

2.2 Savoir-être

- Être à l'aise avec le handicap et les personnes en situation de handicap
- Capacité d'écoute et d'empathie
- Capacité à communiquer et à convaincre
- Esprit de synthèse
- Aptitudes à coopérer
- Facilité d'adaptation à des situations variées et à des points de vue différents

2.3 Connaissances

- Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et compensation du handicap
- La notion de handicap situationnel
- L'utilité de la RQTH : les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées
- Les différents types de handicap et leurs incidences principales en formation
- Les modalités de mobilisation des aides et appuis
- Le réseau d'acteurs ressources en matière de handicap

Annexe 2 Organigramme fonctionnel

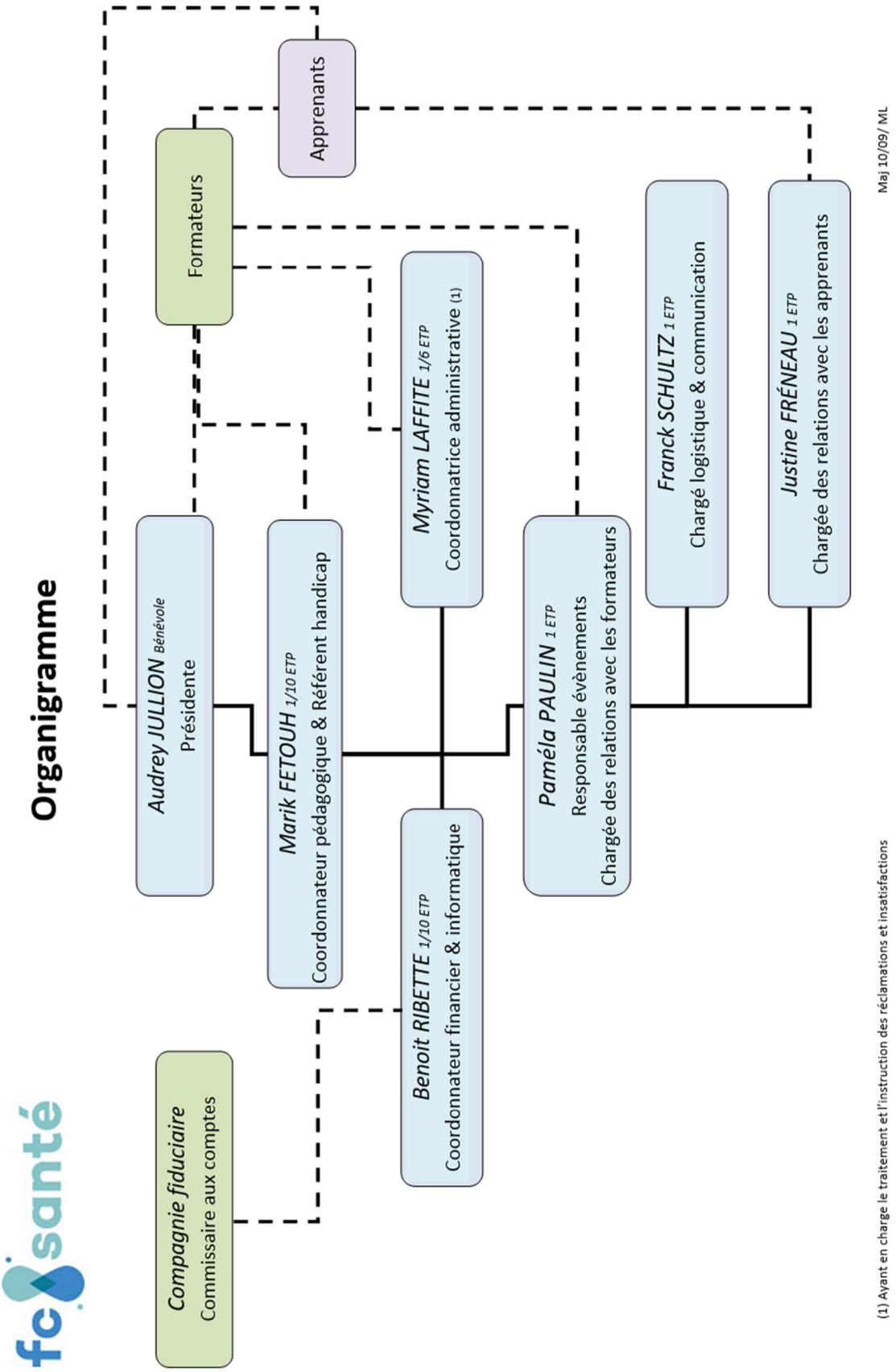

Annexe 3 Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

À destination du personnel en contact avec le public.
Ce document est téléchargeable ici pour la version Web :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_web_bien%20accueillir%20PH.pdf

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

➦ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.

➦ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.

➦ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication orale ;

✦ L'accès aux informations sonores ;

✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

➦ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

➦ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.

➦ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.

➦ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

➦ Proposez de quoi écrire.

➦ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Le repérage des lieux et des entrées ;

✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;

✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

➦ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

➦ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

➦ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

➦ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...

➦ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

➦ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

➦ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

➦ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

➦ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Un stress important ;

✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

Annexe 4

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS LA FORMATION

FICHE DE RECUEIL DES BESOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Bonjour,

Vous vous êtes inscrit(e) à la formation organisée par Fc Santé intitulée …….. …….. qui se déroulera à …….. le …….. Vous nous avez signalé être porteur/euse d'un handicap. Cette fiche a pour objectif de vous accompagner au mieux lors de la formation en vous proposant et en mettant en œuvre des adaptations. Pour répondre à vos besoins, merci de la compléter et de la retourner à handicap@fcsante.org. À tout moment de votre parcours de formation, vous pouvez me joindre à cette adresse mail afin d'obtenir des informations sur la démarche handi-accueillante de Fc Santé.

Marik Fetouh
Kinésithérapeute
Référent handicap

I – Recueil des besoins (à remplir par le stagiaire)

- Nom et prénom : ……

- Quelle est la nature de votre handicap et quelles difficultés pensez-vous avoir pour suivre la formation ?

- Quelles sont les adaptations qui vous sembleraient nécessaires pour vous permettre de participer à la formation (au regard notamment de vos expériences passées) ?

- Etes-vous accompagné(e) ou avez-vous été accompagné(e) par une structure ou une personne ressource pour votre Handicap ? Si oui, coordonnées :

- Avez-vous connaissance des moyens techniques et ressources pédagogiques mis à disposition par l'Etat
  oui
  non

Quelques-uns de nos partenaires (pour information) :

AGEFIPH : *Fonds pour Insertion Professionnelle Personnes Handicapées https://www.agefiph.fr*
MDPH : *Maison départementale des personnes handicapées https://mdph.hautes-alpes.fr/*
ADHF : *Association des handicapés de France http://www.adhf-asso.org*

II – Proposition d'accompagnement (réservé au référent handicap)

1. **Type d'accompagnement proposé :**

   Adaptation du contenu de la formation

   Aide humaine en appui aux apprentissages

   Adaptation des modalités de la formation

   Aide technique Autre :

2. **Moyens mis en œuvre :**

   Sensibilisation du formateur Propositions d'adaptation auprès du référent logistique

   Recours à un Prestataire d'appui spécifique (PAS) Autre :

III – Proposition consolidée

Après échange avec le stagiaire en date du **XX**, l'accompagnement ci-dessous a été validé :

IV – Évaluation

- Appel du stagiaire le **XX**

- Niveau de satisfaction de l'accompagnement :
  - Très satisfait
  - Assez satisfait
  - Peu satisfait
  - Pas satisfait

Commentaires :

Action correctrice pour les autres formations :

Annexe 5 Plan des locaux

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer l'usager des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP.

Plan du rez-de-chaussée

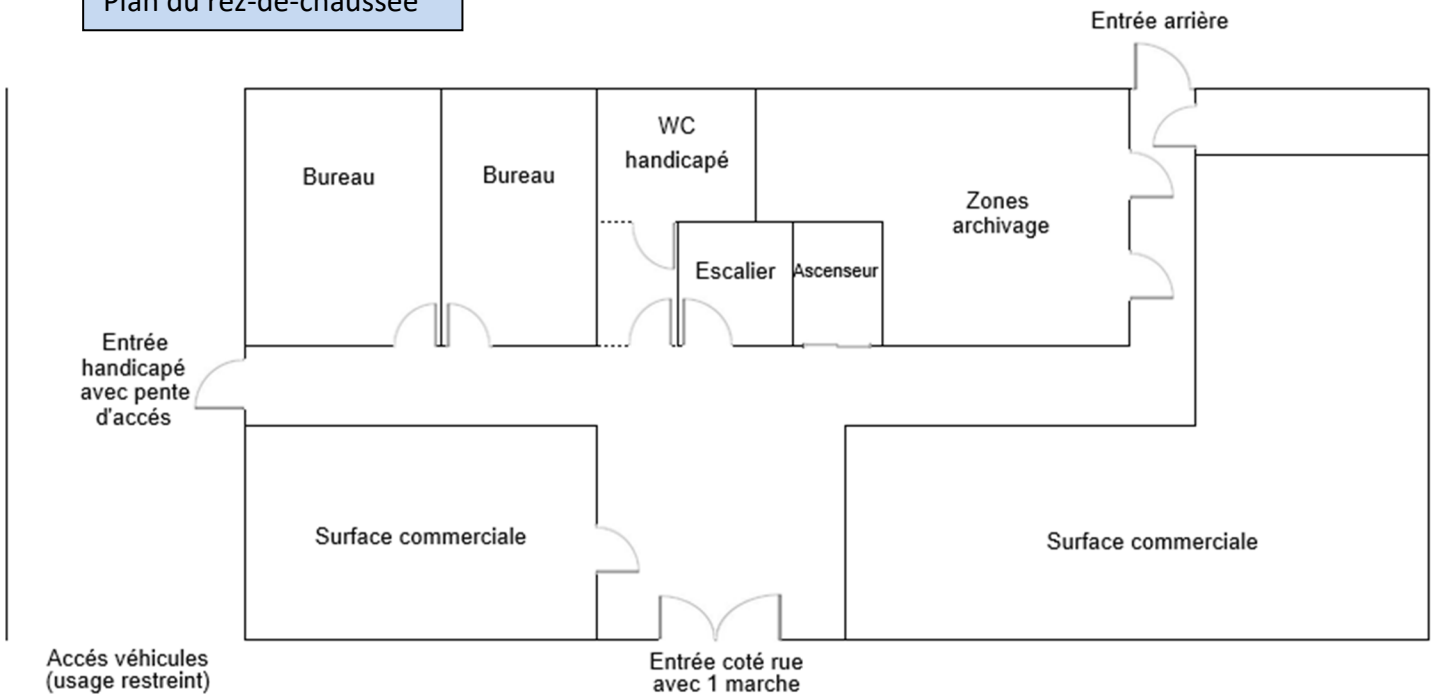

Plan du 1er étage

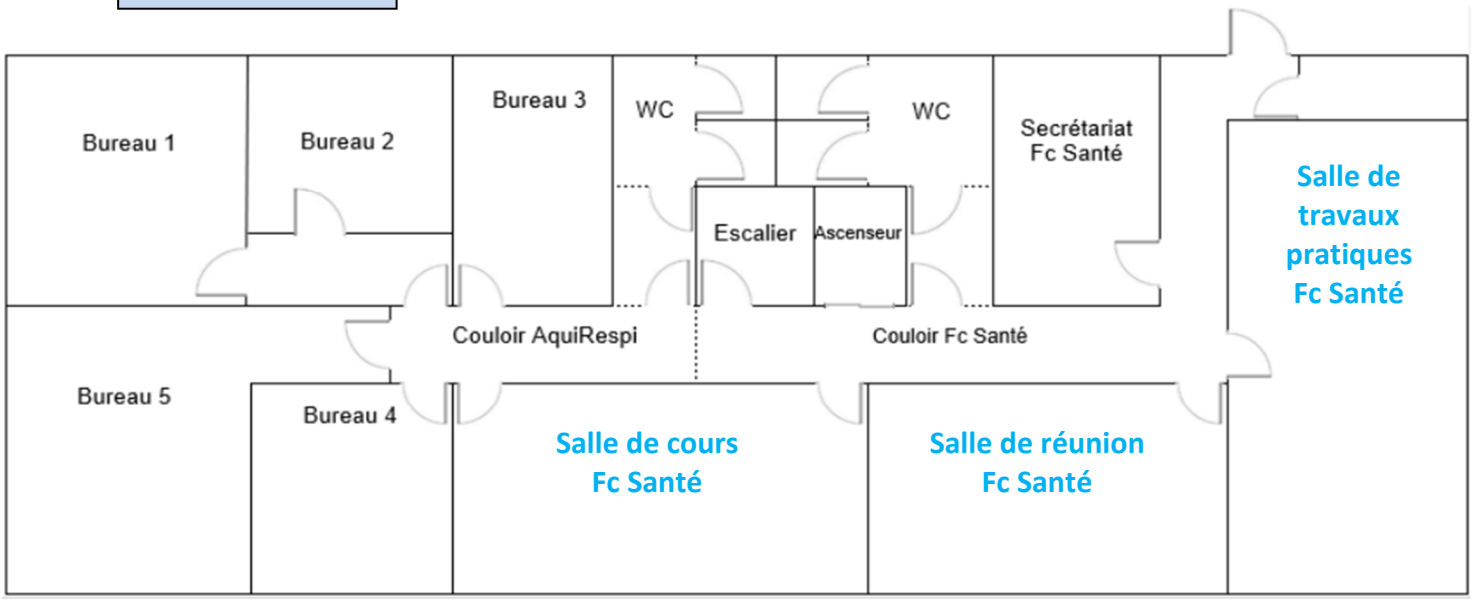

Annexe 6 Attestation de formation

p

Dates	Type de formation	Nom des agents formés	Signature
7 et 8 avril 2021	Sensibilisation à l'accompagnement du Handicap en formation - Distanciel	*Marik FETOUH*	

Veillez à mettre une **copie de l'attestation de formation** délivrée par le formateur.

LOCOMOTIV'
CENTRE DE PERFORMANCES

CERTIFICAT DE REALISATION

Je, soussigné: Clara MOREL, représentant de l'organisme de formation CENTRE DE PERFORMANCES - LOCOMOTIV',

atteste que: **M Marik FETOUH, Coordinateur pédagogique**

a suivi la formation:

Sensibilisation à l'accompagnement du Handicap en formation - Distanciel

Lieu de la formation: à distance.
Dates de la formation: du 7 avril 2021 au 8 avril 2021.
Durée de la formation: 10 h
Nature de l'action de formation: Action de formation

Objectifs de la formation

- Connaître les différentes situations de Handicap et leur besoins de compensation
- Connaître et identifier les réseaux partenaires mobilisables
- Etre capable d'assurer une veille
- Connaître les rôles et missions d'un référent handicap

Commentaires du formateur

MARIK FETOUH avait déjà une connaissance certaine concernant les différentes familles de handicap de part ses expériences professionnelles et son investissement personnel au sein de la ville de Bordeaux. Les 10h de formation, lui ont permis de comprendre les demandes Qualiopi en lien avec le handicap, tout en aillant une base de travail pour construire sa démarche handi accueillante. L'ensemble des objectifs a été atteint et M. FETOUH Marik a suivi les 10 heures de formation prévues.

Fait à Bordeaux, le 12 avril 2021

LOCOMOTIV'
SAS CENTRE DE PERFORMANCES
4 Cours de l'intendance - 33000 BORDEAUX
SIRET 84377681600012